

REUNION DU BUREAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AIDE A LA GESTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DU TERRITOIRE DE BELFORT

Séance du 27 avril 2000

Etaient présents :

Michel GAIDOT – Jean-Pierre BOULAY - André MATHIEU – Olivier MICHAU – Daniel KUNTZ – Renée HUMBERT - Raymond ROSSI – Pierre PERNIN.

Excusés :

Jacques RAVIOLI – Maurice CHIRON – Claude BRUCKERT – Guy EDUS.

Absents :

Bernard TALON - Maurice LEGUILLON – Yves OLIVIER

Assistaient :

Michel SAUVE – Guillaume STANTINA

Monsieur Gaidot ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.

① Avenant au marché de travaux

Monsieur le Président annonce que le marché de travaux contracté entre le SIAGEP et les entreprises VIGILEC-Hatier et HAEFELI doit être modifié par voie d'avenant, pour les raisons suivantes :

1) Prix supplémentaires concernant les fournitures de matériel pour le réseau France-Télécom :

Lors de l'établissement du marché 99/TVX/01, France Télécom et le SIAGEP avaient convenu d'un accord. Celui-ci prévoyait que France-Télécom fournisse le matériel de génie civil nécessaire à la réalisation du nouveau réseau.

Aujourd'hui, il s'avère que France Télécom ne fournit plus ce matériel. Il est donc nécessaire d'inclure de nouveaux prix au bordereau initial.

2) Prix supplémentaire concernant le réseau de distribution publique d'électricité :

De même, lorsque le marché a été contracté, EDF devait remplacer, systématiquement, les compteurs des habitations, or cette démarche n'a pas été appliquée pour tous les cas.

Il est donc nécessaire de prévoir un prix supplémentaire permettant la reprise des installations sans la fourniture des nouveaux appareils de comptage.

3) Prix supplémentaire concernant le réseau d'éclairage public :

L'éclairage public est souvent réalisé par les collectivités, ainsi il est nécessaire de prévoir un nouveau prix permettant de raccorder le nouveau câble aux installations existantes autres que des remontées sur support existant.

Le SIAGEP n'a pas prévu lors du lancement de l'appel d'offres, de raccorder le câble d'éclairage public sur un candélabre ou une applique existant.

Le marché n° 99/TVX/01 étant un marché à bons de commandes, il est donc impossible d'estimer si l'augmentation entraînée par la conclusion de cet avenant sera supérieure ou non à 5 % du montant du marché initial.

L'avenant n°2 a par conséquent été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres le 11 avril 2000, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 95-127 du 8 février 1995 prévoyant que tout projet d'avenant à un marché entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % doit être soumis pour avis à la commission d'appel d'offres, l'assemblée délibérante qui statue sur le projet devant être préalablement informée de cet avis.

Après délibération, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité l'avenant n° 2 au marché de travaux.

② Point sur les travaux 2000

Monsieur Stantina présente le planning prévisionnel des travaux 2000 comme suit :

- seuls les travaux d'OFFEMONT – rue Briand- ont débuté.
- l'article 49 de Bourogne, le chantier suivant, est en cours d'instruction.
- les autres affaires sont soit en cours d'études, soit en attente de traitement.

Le chantier de Grosmagny est bloqué, jusqu'à nouvel ordre, pour cause de difficulté d'acquisition de terrain par la commune.

Le planning des travaux devrait être respecté.

Monsieur Stantina fait remarquer que le montant de notre marché est de 2 800 000,00 francs HT au maximum.

Or, pour l'instant, les estimations des chantiers acceptés au titre de l'article 8 représentent un total de 2 980 000,00 francs HT.

Il sera donc certainement, nécessaire de réaliser un troisième avenant afin d'augmenter ce montant maximum.

a). Point sur les subventions attribuées au titre de l'article 8 du cahier des charges de distribution d'électricité :

La commune de BOURG SOUS CHATELET a récemment annulé son projet d'enfouissement de réseau Basse Tension. Ainsi la somme disponible au titre de l'article 8 est de 38 384,00 francs.

Monsieur le Maire d'Argiésans va quant à lui vraisemblablement demander une subvention pour la rue des carrières.

b) Point sur les subventions attribuées au titre de la convention avec France Télécom :

Le solde disponible pour 2000 est de 22 100,00 francs.

Pour subventionner les mêmes opérations que celles retenues au titre de l'article 8, il s'agirait de prendre en compte les opérations suivantes, en plus de celles déjà retenues :

- Andelnans – quartier de Froideval, d'un montant de 7 600,00 francs
- Delle – faubourg de Belfort, d'un montant de 36 400,00 francs
- Valdoie – rue Emile Zola et Mercklé, d'un montant de 6 900,00 francs

Ces opérations représentent, au total, 50 900,00 francs de câblage.

Une solution est envisageable, en accord avec Monsieur le Maire MONTREUX CHATEAU et France Télécom.

En effet, la dépose des réseaux sur l'opération de Montreux Château ne pourra s'effectuer qu'en 2001, puisque les travaux de voirie ne débiteront qu'au printemps 2001. Ainsi, il s'agirait de décaler l'opération de dépose du câblage France Télécom sur le programme des travaux 2001. Le solde du programme 2000 serait de 22 100,00 + 49 500,00 soit 71 600,00 francs, ce qui permettrait de prendre en compte toutes les opérations présent en charge au titre de l'article 8 et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Siagep.

En acceptant ces dossiers, le solde serait de 20 700,00 francs pour 2000 et la somme disponible en 2001 serait, quant à elle, de 110 500,00 francs (si France Télécom met toujours 150 000,00 francs à notre disposition).

③ Projet d'enfouissement de la ligne à haute tension le long de l'étang des Forges à Offemont

Le Président donne lecture aux membres du bureau de la demande d'aide financière exceptionnelle pour la commune d'Offemont. Cette dernière souhaite profiter des travaux d'alimentation de la zone de l'aéroparc au départ d'Offemont, pour enfouir la ligne électrique longeant l'étang des Forges.

Il serait en effet dommage de laisser se dérouler un chantier en souterrain tout en maintenant une ligne aérienne à côté de la zone de loisirs.

La commune d'Offemont a sollicité EDF, le Conseil Général et la Ville de Belfort. Pour l'heure, EDF s'est engagé à financer 40 % du projet estimé à 1 200 000 F HT. Le Conseil Général et la Ville de Belfort n'ont pas encore fait connaître leurs intentions.

Le Bureau, après délibérations, déclare que le projet rentre dans le cadre de travaux éligibles au R2 et décide de financer la part restant à la charge de la commune d'Offemont et éventuellement de Belfort, à hauteur de 35 %. L'engagement financier du SIAGEP est donc de 252 000 F.

④ Projet de création de postes emploi jeunes

Monsieur le Président propose au Bureau de créer deux postes d'emplois jeunes.

Le premier sera un assistant informatique chargé du développement du Système d'Information Géographique.

Le second, sera correspondant technique, chargé de la surveillance des installations et du suivi du cahier des charges de la concession EDF-GDF.

Le Bureau est invité à examiner les cahiers des charges, et après délibération décide de créer les deux postes d'emplois jeunes proposés.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 20h30.

Le Président,

Michel GAIDOT